

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE

VOUS DEVEZ ÊTRE ACTIONNAIRE

Les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs actions inscrites dans les comptes tenus par la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, laquelle résultera de la présentation, auprès du CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris, **d'une attestation de participation** délivrée par leur banquier, une Entreprise d'investissement ou par un établissement habilité, attestant l'inscription en compte des titres au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

La date d'enregistrement est fixée au 9 juin 2017, zéro heure, heure de Paris.

SOPRA STERIA GROUP offre par ailleurs à ses actionnaires au nominatif la possibilité de voter par Internet, avant l'Assemblée Générale, sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS accessible :

- via le site Investisseurs de la Société, <http://www.soprasteria.com/investisseurs>, qui redirigera l'actionnaire automatiquement vers le site de vote dédié <https://www.cmcics-nominatif.com>, pour les actionnaires détenant leurs actions sous la forme nominative ;

Cette plateforme électronique permet à chaque actionnaire, préalablement à l'Assemblée Générale, de demander une carte d'admission, de transmettre ses instructions de vote ou de désigner ou révoquer un mandataire dans les conditions décrites ci-dessous.

VOUS DEVEZ EXPRIMER VOTRE CHOIX

1 Vous voulez assister physiquement à cette assemblée :

Les actionnaires souhaitant participer physiquement à l'Assemblée peuvent demander une carte d'admission de la façon suivante :

Demande de carte d'admission par voie postale

- **Pour l'actionnaire nominatif** : faire parvenir sa demande de carte d'admission avant le 9 juin 2017 au CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris ou se présenter le jour de l'Assemblée.
- **Pour l'actionnaire au porteur** : Demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée. Le CIC devra recevoir la demande de l'intermédiaire habilité avant le 7 juin 2017.

Dans tous les cas, si les demandes de carte sont parvenues au CIC après cette date l'actionnaire devra s'adresser au guichet des « actionnaires sans carte » ou des « actionnaires sans documents » le jour de l'assemblée muni de son attestation de participation.

Demande de carte d'admission par voie électronique pour les actionnaires au nominatif

- **Les actionnaires au nominatif** souhaitant participer en personne à l'Assemblée peuvent demander une carte d'admission par voie électronique en faisant une demande en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Investisseurs de la Société, <http://www.soprasteria.com/investisseurs>, qui redirigera l'actionnaire automatiquement vers le site de vote dédié <https://www.cmcics-nominatif.com>.

Les actionnaires au nominatif pourront se connecter avec leur identifiant actionnaire et le login qui leur aura été communiqué par courrier postal préalablement à l'Assemblée Générale.

La carte d'admission sera alors envoyée aux actionnaires, selon leur choix, par courrier électronique ou par courrier postal.

2 Vous voulez voter par correspondance, donner pouvoir au Président ou vous faire représenter :

Vote par correspondance ou par procuration par voie postale

Les actionnaires n'assistant pas physiquement à l'Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un mandataire pourront :

- Pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris. [voir instructions ci-dessous]
- Pour l'actionnaire au porteur : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera au CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le CIC, à l'adresse ci-dessus, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le 9 juin 2017 au plus tard.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie postale devront être reçues au plus tard trois jours calendaires avant la date de l'Assemblée, soit le 9 juin 2017 au plus tard.

Vote par correspondance ou par procuration par voie électronique pour les actionnaires au nominatif

Les actionnaires au nominatif ont la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée Générale, sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Investisseurs de la Société, <http://www.soprasteria.com/investisseurs>, qui redirigera l'actionnaire automatiquement vers le site de vote dédié <https://www.cmcics-nominatif.com>

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à ce site avec leurs codes d'accès habituels.

Les titulaires d'actions au nominatif administré recevront un courrier de convocation leur indiquant notamment leur identifiant. Cet identifiant leur permettra d'accéder au site <https://www.cmcics-nominatif.com>

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder à la plateforme VOTACCESS et voter, désigner ou révoquer un mandataire.

Désignation et/ou révocation d'un mandataire

L'article R 225-79 du Code de Commerce permet la notification de la désignation et/ou de la révocation d'un mandataire par voie électronique.

- Les actionnaires au nominatif peuvent faire leur demande sur le site <https://www.cmcics-nominatif.com>
- Les actionnaires au porteur doivent envoyer un email à l'adresse suivante : proxyag@cmcic.fr

Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée (SOPRA STERIA GROUP), date de l'Assemblée (13 juin 2017), nom, prénom, adresse, références bancaires de l'actionnaire ainsi que les noms, prénom et si possible l'adresse du mandataire.

L'actionnaire au porteur devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite au CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les emails et/ou confirmations écrites devront être reçus au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le 12 juin 2017 à 15 heures (heure de Paris).

La plateforme VOTACCESS pour cette Assemblée sera ouverte à compter du 22 mai 2017.

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale prendra fin la veille de la réunion, soit le 12 juin 2017 à 15 heures (heure de Paris).

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote par correspondance ou demandé sa carte d'admission, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission. À cette fin, l'intermédiaire teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

DEMANDES D'INSCRIPTION DE POINTS OU DE PROJETS DE RÉSOLUTIONS ET QUESTIONS ÉCRITES DES ACTIONNAIRES

- Conformément aux dispositions de l'article R 225-84 du Code de Commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Conseil d'Administration. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique à l'adresse suivante : assembleegenerale@soprasteria.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 7 juin 2017. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.
- Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent parvenir au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique à l'adresse suivante : assembleegenerale@soprasteria.com, au plus tard le 20ème jour après la date de publication de l'avis de réunion, soit le 14 mai 2017. Ces demandes doivent être motivées et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions sont accompagnées du texte des projets de résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

Il est en outre rappelé que l'examen par l'assemblée générale de points ou de projets de résolutions qui seront présentées est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

L'avis préalable à l'Assemblée générale mixte a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 24 avril 2017.

L'avis de convocation sera publié le 26 mai 2017 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans le journal « Eco des Pays de Savoie ».

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales sont disponibles au siège social de la société, PAE Les Glaisins, Annecy-le-Vieux, 74940 ANNECY dans les délais légaux, et, pour les documents prévus à l'article R.225-73-1 du code de commerce, sur le site Internet, rubrique Investisseurs de la société à l'adresse suivante : www.soprasteria.com/investisseurs

COMMENT COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE VOTE :

1 - Pour pouvoir voter par correspondance : noircir la case **[Je vote par correspondance]**, puis compléter le cadre ainsi :
 - pour voter « CONTRE » ou s'abstenir, en noircissant les cases correspondant aux résolutions,
 - pour voter « POUR », en laissant les cases claires.

2 - Pour donner pouvoir au Président : noircir la case **[Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale]**,

3 - Pour pouvoir se faire représenter : noircir la case **[Je donne pouvoir à]**, puis compléter le cadre.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou son partenaire pacsé, un autre actionnaire ou toute personne physique ou morale de son choix.

Après avoir rempli le formulaire, celui-ci doit être signé et daté et renvoyé comme indiqué au **1**

Vous désirez assister à l'Assemblée : **noircir la case A**

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale : **noircir la case « Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale »**

IMPORTANT Avant d'envoyer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important: Before submitting please refer to instructions on reverse side. **Quelle que soit l'option choisie, voter comme suit :** Si vous le caser **CONTRE**, cocher, dater et signer au bas du formulaire - **Whichever option is used, check boxes, fill in date and sign at the bottom of the form**
A : Si vous souhaitez à cette assemblée et déposer une carte d'admission - **Si vous le caser CONTRE, cocher, dater et signer au bas du formulaire** - **I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card: check and sign at the bottom of the form**
B : Justifiez le formulaire de vote par correspondance ou par procurations et de voter - **Justify the form on 3 possible entries: 1) justify to use the proxy voting form or the proxy form as specified below**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 JUIN 2017 à 15h30
 Combined General Meeting of Shareholders
To be held on June 13, 2017 at 2.30 pm

CAPIE ASSOCIÉE À LA SOCIÉTÉ - COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account	Nom - Name	Titre - Title
Numéro d'adhésion - Membership Number	Prénoms - First Name	Prénoms - First Name
Numéro d'adresse - Address Number	Adresse - Address	Adresse - Address
Titre de vote - Member of voting rights	Signature - Signature	Signature - Signature

Société anonyme au capital de 20 000 000 €
 Siège social - P&E Les Glaciers, Aroncy-la-Veuze, 78400
 HAYECY, France Cedex 08 - 9 bis, rue de Preissigny
 91116 Paris Cedex 08 RCS Nanterre

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75116 PARIS

JE NOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST
 Co. au verso (B) - See reverse (B)

Vous souhaitez voter par correspondance - **Je note correspondance**
 I wish to vote by proxy - **I note correspondence**

Je note correspondance - **Je note correspondance**
 I note correspondence - **I note correspondence**

RESOLUTION	PRO	CON	ABST	Other
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 Co. au verso (C)
I HEREBY GIVE BY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
 See reverse (C)

Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale - **Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale**
 I give power to the Chairman of the General Meeting - **I give power to the Chairman of the General Meeting**

ATTENTION : Il y a lieu de faire au préalable, les présentes inscriptions sur le registre des actionnaires et de faire inscrire son adresse sur le registre des actionnaires. - **ATTENTION** : Il y a lieu de faire au préalable, les présentes inscriptions sur le registre des actionnaires et de faire inscrire son adresse sur le registre des actionnaires.

How, please, address of the shareholder (change only if necessary) - **How, please, address of the shareholder (change only if necessary)**

Signature - **Signature**

1

2

3

Vérifier vos nom, prénom(s) et adresse

Quel que soit votre choix, dater et signer la case ci-dessous.

Vous désirez voter par correspondance : **noircir la case « Je vote par correspondance »** et suivre les instructions de vote des résolutions en dessous.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée : **noircir la case « Je donne pouvoir à »** et préciser ses coordonnées exactes